

CONTRAT D'ACHAT de PRODUITS LAITIERS à base de LAIT DE CHEVRE
Distribution du vendredi d'Avril à Décembre 2025.

Entre

Adresse :

Tél. :

Mobile :

Courriel :

dénommé le « consomm'acteur » d'une part,

et **LA FERME A ROULETTES** Lieu-dit **MIRA 24230 SAINT VIVIEN 06 50 07 41 75**

dénommé Le producteur d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Il s'agit de la vente de produits laitiers à base de lait de chèvre bio **deux fois ou une fois par mois (au choix)**.

La durée du présent contrat est de **9 mois** à compter de la première livraison.

Les paniers sont vendus aux prix de 10€, 15€ ou 20€

Liste des produits constituant les paniers préparés par la productrice :

PRODUITS	OUI	NON
Fromages lactiques frais et affinés nature		
Fromage frais à tartiner aux aromates		
Fromage blanc		
Crème au chocolat		
Crème au café		
Recettes surprises salées		
Recettes surprises sucrées		

Précision faite que le consomm'acteur a la possibilité de choisir d'exclure certains produits du contenu du panier qui ne lui conviendraient pas, et donc de le signaler à la signature du contrat directement dans le tableau ci-dessus en mettant une croix dans la case oui ou non.

Article 2 : Obligations du producteur

Le producteur s'engage à :

- livrer les produits dans le respect des règles sanitaires en vigueur,
- avoir la certification AB,
- respecter les clauses du présent contrat.

Article 3 : Obligations du consomm'acteur

L'intéressé doit être adhérent de l'association « **Le Vert de Terre** » et être à jour de sa cotisation annuelle.

Le consomm'acteur s'engage dans une démarche de soutien de l'éleveur-producteur dans le respect des règles entourant l'élevage de chèvres bio, à venir chercher le nombre de produits prévus à l'article 1 deux fois (ou une fois selon le choix) par mois sur le lieu de livraison et à payer le prix indiqué (voir l'article 5).

Article 4 : Lieu de livraison

Les distributions ont lieu deux fois par mois de 19 h à 20 h à l'ancienne école de filles 14 rue Paul Bert à Castillon (33350). Elles sont tenues par le producteur en présence d'un coordinateur de l'AMAP. Ce lieu est susceptible d'être modifié en cas de nécessité.

La livraison se fait bi-mensuellement, **les 1er et 3ème vendredi du mois.**

Article 5 : Prix

Le prix du panier est de € TTC.

Prix total :

€

Contrat bi-mensuel pour une durée de 9 mois :

Prix du panier € X 18 = €

Contrat mensuel pour une durée de 9 mois :

Prix du panier € X 9 = €

Article 6 : Échéancier, modalités de paiement et modalités d'encaissement

Les paiements se font uniquement par chèque(s), établi(s) à l'ordre de La Ferme à Roulettes.

2 possibilités de paiement d'avance :

- 1 chèque global de €,
- 9 chèques de € chacun.
-

Les chèques sont remis au coordinateur à la signature du contrat. Puis ils sont transmis à l'éleveur par le coordinateur à la première livraison. Ils sont encaissés immédiatement pour le chèque global, chaque mois pour les chèques mensuels.

Le coordinateur certifie avoir reçu chèque(s) d'un montant total de €.

À Castillon la Bataille, le 2025.

Article 7 : Coordonnées des coordinateurs

Christiane MAZIÈRES ch.mazieres@cegetel.net 06 78 03 75 20.

Ce contact est susceptible de changer en cours d'année. Tout litige devra être soumis au coordinateur concerné, et ne sera en aucun cas traité directement avec le producteur.

Fait à Castillon la Bataille, le 2025.

¹
Le consomm'acteur
« Lu et approuvé »

L'éleveur-producteur
La Ferme à Roulettes
« Lu et approuvé »